

REVUE BELGE  
DE  
NUMISMATIQUE  
ET DE SIGILLOGRAPHIE  
BELGISCH TIJDSCHRIFT  
VOOR NUMISMATIEK EN ZEGELKUNDE

PUBLIÉE  
SOUS LE HAUT PATRONAGE  
DE S. M. LE ROI  
PAR LA  
SOCIÉTÉ ROYALE  
DE NUMISMATIQUE DE BELGIQUE  
AVEC L'AIDE FINANCIÈRE DU  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA CULTURE FRANÇAISE  
ET DU  
MINISTERIE VAN NATIONALE OPVOEDING  
EN NEDERLANDSE CULTUUR

UITGEGEVEN  
ONDER DE HOGE BESCHERMING  
VAN Z. M. DE KONING  
DOOR HET  
KONINKLIJK BELGISCH  
GENOOTSCHAP VOOR NUMISMATIEK  
MET DE FINANCIËLE HULP VAN HET  
MINISTERIE VAN NATIONALE OPVOEDING  
EN NEDERLANDSE CULTUUR  
EN HET  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA CULTURE FRANÇAISE

DIRECTEURS :

PAUL NASTER, TONY HACKENS,  
MAURICE COLAERT, PATRICK MARCHETTI

CXXVII - 1981

BRUXELLES

BRUSSEL

JEAN HIERNARD

## AUX ORIGINES DE LA *CIVITAS* DES BITURIGES VIVISQUES

(Planche XIII)

A l'époque romaine, le peuple d'origine celtique installé dans le Bordelais, c'est-à-dire l'actuel département français de la Gironde, portait, selon les auteurs antiques, le nom de Bituriges Vivisques (1). Il s'agissait d'une fraction du grand peuple biturige dont la majeure partie était restée, sous le nom de *Bituriges Cubi*, dans la région de Bourges ou province du Berry (2). Cet exemple de fragmentation

(1) Le mot *Bituriges* est bien attesté, mais les sources divergent sur *Vivisci* : Strabon (IV, 2, 1) donne, selon les manuscrits *Βιτουρήγων τε τῶν Ἰοσκῶν*, ou *Ἰόσκων* rectifié par les éditeurs en *Ἰόσκων* (Kramer), *Οὐβίσκων* (Xylander) et *Οὐδιονίσκων* (Lasserre), ces derniers d'après Pline. Cependant toutes les autres sources littéraires et épigraphiques d'époque impériale nous imposent la forme *Vivisci* : Pline (*N.h.*, 4, 108), *Bituriges cognomine Vivisci* ; et Ptolémée (II, 7, 7), *Βιτούρηγες οἱ Οὐβίσκοι*. Sur ce peuple et son nom voir, entre autres, P. GOESSLER, s.v° *Vivisci*, *R.E.*, 2. Reihe, IX<sup>1</sup>, 1961, col. 498-503 ; A. HOLDER, *Alt-celtischer Sprachschatz*, III, Leipzig, 1907, s.v° *Vivi-sci*, col. 418-419 ; C. JULLIAN, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, II, Bordeaux, 1890, p. 511-516, 528-529, 531 ; en dernier lieu, R. ÉTIENNE, *Bordeaux antique*, t. I de l'*Histoire de Bordeaux* publiée sous la direction de Ch. HIGOUNET, Bordeaux, 1962, p. 72-73. C. JULLIAN (*Histoire de la Gaule*, II, Paris, 1914, p. 35 et n. 3) a proposé de traduire le mot Vivisques par « les guis » c'est-à-dire « ceux qui poussent, comme le gui, sur un sol étranger ».

(2) Sur les Bituriges du Berry, voir, en dernier lieu, D. NASH, *Territory and state formation in central Gaul*, dans *Social Organisation and Settlement*, Oxford, 1978 (ed. by D. GREEN, C. HASELGROVE and M. SPRIGGS, B.A.R., Intern. Series, suppl. 47), p. 455-475, qui s'inspire des travaux d'O. BUCHSENSCHUTZ, et A. LEDAY, *La campagne à l'époque romaine dans le Centre de la Gaule, Villas, vici et sanctuaires dans la cité des Bituriges Cubi*, Oxford, 1980 (B.A.R., Intern. Series, 73), 2 vols. Sur leur capitale, *Avaricum-Bourges*, D. CLAUDE, *Topographie und Verfassung der Städte Bourges und Poitiers bis in das 11. Jahrhundert*, Lübeck-Hamburg, 1960 (Historische Studien, H. 380). C. JULLIAN (*Histoire de la Gaule*, loc. cit.) voit dans les *Cubi* « ceux qui sont solidement installés », par opposition aux *Vivisques*.

d'une ethnie celtique en plusieurs ensembles disséminés dans l'espace n'est d'ailleurs pas rare, on le sait (3). Comme tous les peuples celtiques, les Bituriges Vivisques se sont vu attribuer par les numismates, à plus ou moins juste titre et en fonction des découvertes girondines, toutes sortes de monnaies, des statères d'or du type du trésor de Tayac aux monnaies de cuivre à légende ANNICCOIOS, en passant par certaines variétés de monnaies d'argent « à la croix » (4). Quelques-unes de ces attributions sont aujourd'hui à rejeter (5), d'autres ne sont pas encore totalement fondées et il est pratiquement impossible d'isoler avec certitude un monnayage attribuable aux Bituriges Vivisques (6). Ce n'est d'ailleurs pas cet aspect du problème qui retiendra ici notre attention, mais un document numismatique étranger au Bordelais, qui éclaire d'un jour nouveau la question de l'implantation biturige autour de l'estuaire de la Garonne.

Il s'agit d'un type monétaire rare et méconnu (7), représenté par de petites monnaies d'argent pesant entre 1,69 et 1,83 g. Les quelques exemplaires connus n'ont pas de provenance attestée, sauf pour cinq d'entre eux qui appartiennent au trésor de monnaies gauloises d'argent et de deniers républicains romains trouvé en 1827 à la

(3) Cf. les exemples des Cénomans, des Boïens, des Sénon et des Insubres dont des branches existent en Gaule et en Italie du nord (J. HARMAND, *Les Celtes au second Age du Fer*, Paris, 1970).

(4) Sur les statères de Tayac, H.-J. KELLNER, *Der Fund von Tayac, ein Zeugnis des Cimbernzuges?*, dans *J.N.G.*, XX, 1970, p. 13-47, pl. 3-10 et K. CASTELIN, *Keltische Münzen, Katalog der Sammlung des Schweizerischen Landesmuseum Zürich*, Zurich, I [1979], p. 33 et suiv. ; sur le type ANNICCOIOS, LA TOUR, pl. XII, 4326 ; des monnaies « à la croix » ont été trouvées à Blaye, St-Sauveur ou Vertheuil et Soulac. Sur la circulation des monnaies celtiques en Gironde, lire C. JULLIAN, *Inscriptions*, p. 69, R. ÉTIENNE, *op. cit.*, p. 75, n. 92 et 76, et en dernier lieu D. NONY, *Monnaies gauloises recueillies à Bordeaux*, dans *Revue Historique de Bordeaux*, 1978-1979, p. 20.

(5) Ainsi il est peu probable que des monnaies « à la croix » aient été frappées dans le Bordelais-même, il s'agit de types dont l'origine se situait beaucoup plus au sud-est ; d'autre part, le type ANNICCOIOS, d'époque augustéenne, est probablement originaire du Centre-Ouest (J. HIERNARD, *La circulation des dernières monnaies celtiques en Poitou et Saintonge*, à paraître dans les *Actes du 9<sup>e</sup> Congrès International de Numismatique*, Berne, 1979).

(6) Bien qu'on tende de plus en plus à considérer comme autochtones les monnaies du type du trésor de Tayac (travaux à paraître de J. C. M. RICHARD), ce qui ne veut pas dire qu'elles soient vivisques...

(7) Nous en avons dénombré entre cinq et dix.

Rousselière, commune de Cheverny, dans le département du Loir-et-Cher <sup>(8)</sup>, soit dans le sud du territoire carnute et non loin des frontières des *Bituriges Cubi*. On les décrit d'habitude de la manière suivante <sup>(9)</sup> :

D/ Tête « aquitanique » à gauche ;

(8) Ce trésor a été trouvé lors de l'assèchement de l'étang de la Rousselière. Une partie des monnaies a disparu, 48 ont été identifiées, dont 3 deniers républicains romains de 125, 124 et 92 avant J.-C. Les monnaies gauloises, en dehors des 5 qui nous intéressent, comprenaient 12 TOGIRIX, ? DVRNACVS AVSCRO, 2 CAM bituriges, des monnaies anépigraphes du « sword group » de D. Nash, des Q DOCI SAM F, VIIPOTAL, DVBNOCOV DVBNOREIX et SEQVANOIOTVOS. Elles indiquent un enfouissement très tardif, d'époque gallo-romaine, selon J.-B. COLBERT DE BEAULIEU (*Traité de Numismatique Celtique*, I, Paris, 1973, p. 259, 356, notes 468, 608). La première publication concernant ce trésor est due à L. DE LA SAUSSAYE, *Mémoires sur plusieurs enfouissements numismatiques découverts dans la Sologne blésoise*, dans *R.N.*, 1836, p. 301-320, pl. VIII. Voir également A. BLANCHET, *Traité des monnaies gauloises*, Paris, 1905, trésor n° 133 ; M. CRAWFORD, *Roman Republican Coin Hoards*, Londres, 1969, trésor n° 216 (période ca. 124-92 B.C.) ; H. ROLLAND, *Monnaies de la République romaine trouvées en Gaule*, dans *Actes des XXVII<sup>e</sup> et XXVIII<sup>e</sup> Congrès de la Fédération Historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, Montpellier 1953-1954*, Montpellier, 1956, trésor n° IX ; D. NASH, *Settlement and Coinage in Central Gaul, c. 200-50 B.C.*, Oxford, 1978 (B.A.R., suppl. series 39), II, p. 311, trésor n° 39 ; J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, *Traité*, I, p. 259.

(9) DE LA SAUSSAYE, *art. cit.*, pl. VIII, 12 et p. 311, n° 12 [5 « variétés » pesant de 34 à 35 grains] ; J. LELEWEL, *Type gaulois ou celtique*, Atlas, Bruxelles, 1840, pl. VIII, 3 et 4 ; A. DUCHALAIS, *Description des médailles gauloises de la Bibliothèque Royale*, Paris, 1846, p. 9 ; E. HUCHER, *L'art gaulois ou les Gaulois d'après leurs médailles*, 2<sup>e</sup> partie, Paris-Le Mans, 1873, p. 73, fig. 107 ; P. C. ROBERT, *A.S.F.N.*, 1878, p. 299 ; E. MURET et A. CHABOUILLET, *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque Nationale*, Paris, 1889, p. 92 [4114 : 1,85 g., coll. de Saulcy ; 4115 ; 1,75 g., ancien fonds ; 4116 : 1,70 g., coll. de Luynes] ; H. DE LA TOUR, *Atlas de monnaies gauloises*, Paris, 1892 (rééd. Londres, 1968), pl. XIV, 4114 (Bituriges Cubi) ; D. MATER, dans *Bulletin numismatique*, n° 17, *M.S.A. Centre*, 1892, p. 9, pl. II, 15 ; A. BLANCHET, *Traité*, p. 133 et 412-413 ; *Id.*, *Manuel de numismatique française I : Monnaies frappées en Gaule depuis les origines jusqu'à Hugues Capet*, Paris, 1912, p. 86 ; J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, dans R. FORRER, *Keltische Numismatik der Rhein- und Donaulande*, II : *Bibliographische Nachträge und Ergänzungen*, Graz, 1969, p. 21 ; S. SCHEERS, *Les monnaies gauloises de la collection A. Danicourt à Péronne (France, Somme)*. Bruxelles, 1975 (C.E.N., Travaux, 7), p. 52-53, n° 154 [1,83 g.] ; D. NASH, *op. cit.*, I, p. 215 et II, pl. 21, figs. 497-498 (= B.N. 4116 et 4114, de 1,69 et 1,73 g.). M. Dhénin m'a récemment indiqué que le Cabinet des Médailles de la B.N. ne possédait plus que B.N. 4116 et 4114, le n° 4115 ayant été échangé avec C. Robert en 1877 (lettre du 8.XI.1980) ; qu'il en soit ici cordialement remercié.

R/ Cheval tourné vers la gauche ; au-dessus : OYI ; au-dessous : KY (pl. XIII, 1 et 2).

Ces monnaies font partie d'un ensemble plus vaste de pièces d'argent que l'on rencontre essentiellement en Berry et dans les régions limitrophes et que Daphné Nash dénomme « sword group » et date du premier siècle avant Jésus-Christ, la variété qui nous intéresse étant sans doute, selon elle, de frappe très tardive, compte tenu de son faible poids (10).

Il est impossible de ne pas lire à la légende du revers des lettres grecques (11), l'accord des auteurs est là-dessus total depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, mais les diverses interprétations qu'ils en ont proposées restent dans l'ensemble assez peu satisfaisantes. Pour l'un, par exemple, OYI-KY serait l'équivalent grec de *vicus* (*sic*) (12), d'autres font de OYI (= VI) « le commencement d'un nom d'homme » (13), tandis que KY serait le début du mot Cu(bios) (14), etc. Il faut cependant signaler l'apport plus sérieux de Ponton d'Amécourt qui proposait l'équivalence OYI-KY = BI(turiges) CV(bi) (15), solution qui semblait pouvoir emporter l'adhésion mais n'a pas été retenue par les grands manuels qui préfèrent aujourd'hui encore renoncer à toute interprétation (16). Elle mérite pourtant d'être examinée avec quelque attention. KY(boi) pour CV(bi) fait difficulté, parce qu'on attendrait la forme plus correcte KOY (boi), mais si l'on examine de près les monnaies conservées, on constate au revers de certains exemplaires, comme celui du musée de

(10) D. NASH, *op. cit.*, I, p. 215 : « underweight for the sword group series » et p. 220 : « it is very unlikely that any but OYI KY and CAMBOTRE were struck after the conquest » ; voir sa carte, p. 211, de la circulation des monnaies du « sword group » et CAMBOTRE-type.

(11) L'emploi de l'alphabet grec par les peuples celtiques est bien connu et attesté par César lui-même. Là-dessus, voir, entre autres et en dernier lieu, D. F. ALLEN, *The Coins of the Ancient Celts*, éd. par D. NASH, Edinburgh, 1980, p. 117-119.

(12) *Apud* DE LA SAUSSAYE, *art. cit.*, p. 312 qui cite PELLERIN, t. III, p. 181.

(13) Selon DUCHALAIS, *op. cit.*, p. 9.

(14) E. HUCHER, *op. cit.*, p. 73.

(15) *Apud* HUCHER, *loc. cit.* Cette interprétation se trouve également dans HOLDER, *op. cit.*, t. III, col. 272, où on lit : OYI KY = Οδοιούργιες Κύβοι, d'après ALLMER.

(16) Cf. A. BLANCHET, COLBERT DE BEAULIEU, D. NASH, cités *supra*, n. 9.

Lyon (pl. XIII, 3) <sup>(17)</sup>, la présence d'un minuscule o pris dans l'Y, détail que n'avait pas manqué de remarquer et de faire reproduire en 1836 l'un des premiers éditeurs de ce type monétaire, de la Saussaye, sans lui accorder toute l'importance voulue (pl. XIII, 4) <sup>(18)</sup>. KOÿ peut donc bien signifier KOÿ(boi). Le docteur Colbert de Beaulieu a bien voulu me communiquer une ligature comparable sur une monnaie gauloise à légende latine à ce moment encore inédite <sup>(19)</sup>, où on lit XOBNOS pour ÔXOBNOS, le o initial étant logé dans la fourche supérieure du X. Reste la diphtongue OYI pour VI que Ponton d'Amécourt voulait lire BI(turiges). Il est vrai que l'alternance V/B est bien attestée, à la lecture de Dottin <sup>(20)</sup> et de Holder <sup>(21)</sup>, mais seulement à l'époque impériale par exemple dans la graphie *Vivisci/Vibisci*, ou, à l'initiale, *Vituri-ga/Bituriga*, *bitriscus/vitriscus*, *Veliocassis/Beliocassis*, *Vesontio/Be-santio*, etc <sup>(22)</sup>. Le professeur Léon Fleuriot, interrogé, m'a aimablement précisé que ce phénomène ne pouvait être que tardif alors qu'« à l'époque où l'alphabet grec était utilisé en Gaule, le [w] initial était noté généralement oô- et ne se confondait ni avec [v] ni avec [b] ; que donc, aux alentours de la fin du 1<sup>er</sup> siècle avant notre ère, OYI ne pouvait noter le même son que BI ; qu'enfin la graphie grecque OYI avait alors beaucoup plus de chances de noter [w] que [v] et surtout [b] » <sup>(23)</sup>. La proposition de Ponton d'Amécourt est donc à rejeter et je serai pour ma part enclin à lire au revers de

(17) Photographies du Musée St-Pierre, Lyon, n<sup>os</sup> 12473 et 12496, aimablement communiquées par J.-B. COLBERT DE BEAULIEU (lettre du 8.04.1981).

(18) R.N., 1836, pl. VIII, n<sup>o</sup> 12.

(19) J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, *Le bronze d'OXOBNOS et l'ensemble des monnaies tardives de la Loire moyenne*, dans RBN, CXXVI, 1980, p. 9-30, spécialement p. 13-15.

(20) G. DOTTIN, *La langue gauloise, grammaire, textes et glossaire* (Coll. pour l'étude des antiquités nationales, II), Paris, 1920, p. 61-62.

(21) A. HOLDER, *Altcellischer Sprachschatz*, III, Leipzig, 1907.

(22) HOLDER, *op. cit.*, III, col. 413, 415, 418 ; DOTTIN, *op. cit.*, p. 62.

(23) Lettre du 3.11.1981 ; je remercie tout particulièrement le professeur L. Fleuriot pour les précieux renseignements qu'il a bien voulu me communiquer. Le Dr Colbert de Beaulieu m'a également fourni une masse d'exemples numismatiques en faveur de l'équivalence OY grec/V latin d'où j'extraurai : ROVECA/POOYIKA (BN 7646, LT pl. XXXI), OYINΔIA pour *Vindia* (BN 8319, LT pl. XXXIII), HCOYAΓEΓI pour *Esuagegi* (BN 7139, LT pl. XXVIII), AOYE pour *Ave(nio)* (BN 2509-2514, LT pl. VI), CAΛOYA pour *Salva* (BN 7738, 7741 et 7748), ΔEIOYIGIIAGOC pour *Diviciacos*, etc.

nos monnaies les syllabes initiales des mots grecs ΟΥΙ(ΟΥΙΣ ΚΟΙ), ou, mieux, ΟΥΙ(ΒΙΣ ΚΟΙ) car le second v de *Vivisci* pouvait déjà avoir pris une autre valeur phonétique que l'initial, comme en témoignera plus tard Ptolémée, et ΚΩΥ(ΒΟΙ) pour *Cubi* en latin. A ma connaissance, seul Eugène Hucher avait dans le passé entrevu semblable solution, qu'il devait d'ailleurs écarter lorsqu'il écrivait : « à moins qu'on ne veuille y trouver la preuve d'une alliance entre les Bituriges *Vivisci* et les Bituriges *CVbi*, ce qui est plus difficile à admettre » (24). Cette lecture me paraît au contraire tout à fait admissible et peut donner lieu à deux types d'explication historique : ou bien elle exprime l'union, encore actuelle à la date d'émission des monnaies, de deux *pagi* du peuple biturige, ou bien elle commémore une union passée alors que les deux fractions du peuple biturige sont déjà séparées (ce que Hucher sans doute nomme une « alliance »). La seconde solution me semble d'emblée peu probable parce que peu conforme aux habitudes monétaires gauloises. La première a pour elle toute une série d'arguments historiques qui prennent un relief nouveau. Retenons donc comme hypothèse de travail qu'au seul témoignage de la numismatique, Bituriges Vivisques et Cubi étaient encore unis en Gaule centrale au 1<sup>er</sup> s. av. J.-C.

\*  
\* \*  
\*

Les idées exprimées à l'instant vont à l'encontre de l'opinion généralement admise aujourd'hui. Très tôt, les historiens de Bordeaux se sont divisés, sur l'origine de leur cité, en deux écoles, les uns penchant en faveur d'une présence précoce des Bituriges Vivisques en Gironde, les autres se prononçant pour une arrivée tardive de ce peuple, pendant la guerre des Gaules ou même après celle-ci (25). C'est la première de ces écoles qui semble actuellement l'avoir emporté, illustrée par les divers travaux du professeur Robert Étienne sur l'histoire de Bordeaux et de l'Aquitaine, qui fait venir les Vivisques en Gironde dans le courant du III<sup>e</sup> s. av. J.-C., en même temps que les Volques Tectosages en Toulousain et les Nitiobroges en Agenais, et explique cette installation par le désir des Celtes de maîtriser la grande route de l'isthme gaulois où

(24) E. HUCHER, *loc. cit.*

(25) Cf. C. JULIAN, *Inscriptions*, t. II, p. 529, note 2.

transitait l'étain depuis l'Âge du Bronze <sup>(26)</sup>. Cette opinion, légitime à titre d'hypothèse, ne repose sur aucun texte antique ni sur aucune source archéologique, mais résulte d'une interprétation du schéma général et sommaire des migrations celtiques naguère proposé par les protohistoriens.

Le nom des Bituriges Vivisques, comme celui de *Burdigala*, apparaît pour la première fois dans l'histoire dans l'œuvre de Strabon en 17 ap. J.-C. et, même si l'information de cet auteur date en grande part du règne d'Auguste, il s'agit là d'une mention très postérieure à la conquête de la *Gallia Comata* <sup>(27)</sup>. Quant à César, qui cite par ailleurs tant de peuples, d'*oppida* et de villes de la Gaule, il les ignore totalement et ce silence, à mes yeux capital, maintes fois relevé par ses commentateurs <sup>(28)</sup>, prend ici toute sa valeur, surtout si l'on se rappelle que le même César ne connaît en fait de Bituriges que ceux du Berry qui ne sont pas encore qualifiés par lui de *Cubi* <sup>(29)</sup>.

(26) R. ÉTIENNE, *Histoire de Bordeaux*, t. I, p. 71-72 ; *Id.*, *Burdigala et Garumna*, dans *Thèmes de recherches sur les villes antiques d'Occident* (Colloque du C.N.R.S. n° 542), *Strasbourg 1971*, Paris, 1977, p. 329 et 332 ; *Id.*, *Histoire de Bordeaux*, publ. sous la dir. de Ch. HIGOUNET, Toulouse, 1980, p. 14-15 [C. JULLIAN avait autrefois proposé le IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C. en même temps que les Boïens d'Arcachon, les Médulles du Médoc et les *Belendi* de la Leyre].

(27) Strabon, IV, 2, 1. Ici se pose la question des emprunts straboniens à Posidonios (actif vers 80 av. J.-C.). On trouvera dans P.-M. DUVAL, *La Gaule jusqu'au milieu du V<sup>e</sup> siècle*, t. I, Paris, 1971, p. 242-246, la liste des passages tirés de cet auteur ; Strab. IV, 2, 1 n'y figure pas et c'est hypothétiquement que F. LASSERRE (édition de Strabon, t. II, C.U.F., Paris, 1966, p. 106-109) fait dépendre la majeure partie du livre IV de Posidonios. On verra dans la suite que le passage qui concerne le Bordelais n'a guère de chance d'être dans ce cas.

(28) Par exemple C. JULLIAN, *Inscriptions*, II, p. 537 et R. ÉTIENNE, *Bordeaux antique*, p. 78-80. Entre Loire et Pyrénées, César connaît 12 peuples aquitains, puis, plus au nord et dans l'ordre de leur apparition, les Santons (4 mentions), les Bituriges (24 mentions), les Arvernes (28), les Rutènes (7), les Ambiliates (1), les Pictons (5), les Cadurques (8), les Lémovices (4), les Nitobroges (4), les Gabales (3), les Vellaves (1) et les Pétrocores (1), soit tous les peuples celtiques d'entre Loire et Garonne *sauf les Bituriges Vivisques* et quelques peuples secondaires comme les Anagnutes et les Médulles du Médoc, cités plus tard par Pline.

(29) Les Bituriges sont parmi les mieux connus des peuples cités par César (24 mentions), après les Éduens (126 mentions), les Helvètes (60), les Trévires (40), les Séquanes (35), les Rèmes (31), les Bellovaques (29), les Arvernes et les Nerviens (chacun 28) et les Carnutes (25). A aucun moment n'apparaît le surnom *Cubi*, ce qui laisse supposer que, de son temps, il n'existait qu'un seul État



Les partisans de la datation haute s'efforcent d'expliquer ce mutisme des sources (« l'histoire côtoie *Burdigala* sans jamais y entrer »<sup>(30)</sup>) par « l'égoïsme de marchands » des Bituriges Vivisques qui les aurait tenus pendant plusieurs siècles à l'écart des grands événements politiques et militaires jusques et y compris lors de l'arrivée des Romains. En 56 av. J.-C., ils ne sont pas cités au nombre des peuples soumis par Crassus, en 52, leur nom est absent de la liste des peuples ayant fourni un contingent à l'armée de secours, comme s'ils avaient refusé de prendre parti pour Rome ou pour Vercingétorix<sup>(31)</sup>. Une telle neutralité me semble tout à fait étonnante à un moment aussi crucial de l'histoire de la Gaule, alors que des peuples proches du Bordelais ont très tôt choisi le camp romain, comme les Santons ou les Pictons<sup>(32)</sup>, comme, sur un plan plus général, me semble tout à fait étonnant et inexplicable le silence des sources pendant plus de deux siècles au sujet d'un *emporion* et d'un peuple censés commander à l'une des extrémités de la route de l'isthme. Le type monétaire qui nous intéresse vient à point nommé confirmer l'impression, que nous retirons de l'examen des sources littéraires, d'une arrivée tardive des Bituriges en Bordelais.

Un tout récent article paru dans la *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*<sup>(33)</sup> renforce ma conviction en ce sens. Daniel Nony s'est efforcé de rassembler de manière exhaustive les monnaies gauloises recueillies sur le site de *Burdigala* et aboutit au total dérisoire de quinze monnaies décomposables en 5 ensembles : 1) deux monnaies « à la croix » de la phase finale précédant la conquête ; 2) deux bronzes coulés imitant les monnaies de Marseille, également tardifs ; 3) deux oboles d'argent émises dans le

biturige (*B.G.*, I, 18, 6 ; VII, 5, 1 ; 5, 2 ; 5, 4 ; 5, 5 ; 5, 7 ; 8, 5 ; 9, 6 ; 11, 9 ; 12, 2 ; 13, 3 ; 15, 1 ; 15, 4 ; 29, 4 ; 75, 3 ; 90, 6 ; VIII, 2, 1 ; 2, 2 ; 3, 3 ; 3, 5 ; 4, 2 ; 11, 1).

(30) R. ÉTIENNE, *Bordeaux antique*, p. 78.

(31) *Ibid.*, p. 79, et *Histoire de Bordeaux*, p. 19-20. L'argument a été récemment repris par les auteurs de *l'Histoire de la France urbaine*, t. I, Paris, 1980, p. 86.

(32) Sur ces événements, L. MAURIN, *Saintes antique des origines à la fin du VI<sup>e</sup> siècle après Jésus-Christ*, Saintes, 1978, p. 47-48 et J. HIERNARD, *Poitou et Vendée avant les Romains : une enquête numismatique*, dans *Annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée*, 126<sup>e</sup> année, 1979, p. 59 et suiv. Cf. César, *B.G.*, III, 11, 5.

(33) D. NONY, *Monnaies gauloises recueillies à Bordeaux*, dans *Revue hist. de Bordeaux*, 1978-1979, p. 15-21.

deuxième tiers du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C. ; 4) six petits bronzes à légende CONTOVTOS et ANNICCOIOS frappés en Poitou et postérieurs à la conquête ; 5) trois monnaies inutilisables, mais sans doute également tardives. Comment, devant ce bilan, ne pas adhérer à sa conclusion ? « Jusqu'au 2<sup>e</sup> tiers du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C., *Burdigala* n'offre aucune trace en numismatique (...) d'une activité d'*emporion* ou même d'un habitat » (34).

\* \* \*

Quoi qu'il en soit de ces questions d'interprétation historique, et pour en revenir à la monnaie qui a motivé la présente enquête, on voit bien que la nouvelle lecture proposée pose un problème capital de chronologie numismatique. Ou bien en effet les historiens et protohistoriens ont raison, qui datent la venue des Vivisques en Bordelais du 11<sup>e</sup> s. av. J.-C., et, dans ce cas, la série monétaire en question semble devoir être antérieure à cet événement ; ou bien les numismates ont raison, qui datent les monnaies concernées d'une phase très avancée du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C., et, dans ce cas, la venue des Bituriges Vivisques doit être postérieure à cette dernière date. Pour ma part, je me prononce résolument en faveur de la deuxième solution, parce que je ne vois pas comment on pourrait vieillir de deux siècles des monnaies considérées par tous comme tardives et ce, quelle que soit l'opinion que l'on puisse avoir de la chronologie de l'ensemble du monnayage celtique. Cette solution est d'autre part la seule qui permette d'expliquer pleinement le silence des sources et la relative carence du site bordelais en monnaies gauloises.

Reprenons l'argument de base des partisans de la datation haute : les Volques Tectosages apparaissant à Toulouse au 11<sup>e</sup> siècle et contrôlant le cours supérieur de la Garonne et la route de Narbonne, « comment imaginer que l'estuaire de la Garonne et la première partie de la route aient pu échapper aux Celtes?... Il faut un minimum de cohésion ethnique le long de la Garonne pour que le trafic de l'étain soit florissant et que les convois circulent en pleine sécu-

(34) NONY, *art. cit.*, p. 20-21. C'était déjà en 1957 l'opinion de J. DUCASSE (*B.S.F.N.*, XII, 6, juin 1957, p. 130-131) lorsqu'il écrivait : « les monnaies gauloises trouvées à Bordeaux sont en accord avec l'école archéologique prétendant qu'à l'époque gauloise, Bordeaux n'était encore qu'une simple agglomération de cabanes primitives ».

rité » (35). C'est faire la part trop belle, me semble-t-il, à la Garonne et à l'estuaire girondin dans le franchissement de l'isthme à l'époque de l'indépendance. C'est encore Strabon qui, le premier, a mis en relief l'importance de cet axe marchand, mais ses propos concernent l'époque augustéenne, c'est-à-dire un moment où la Garonne, de frontière qu'elle était, est devenue axe de la nouvelle province d'Aquitaine (36). Mais en ce qui concerne la période pré-romaine, deux textes fameux de Polybe (cité par Strabon) (37) et Diodore de Sicile (38), lumineusement commentés par Roger Dion (39), prouvent d'une part qu'en 147 av. J.-C. la route de l'étain reliait Marseille et Narbonne à *Corbilo*, un *emporion* du cours inférieur de la Loire (40), et ne passait pas nécessairement par la Garonne et son estuaire, et d'autre part qu'au 11<sup>e</sup> s. av. J.-C. l'étain de Bretagne était transporté de Cornouailles (probablement à partir de St Michael's Mount dans la baie de Penzance) « sur le rivage gaulois d'en face » (i.e. l'Armorique), puis conduit « à pied » ou « à dos de cheval » en trente jours chez les Massaliotes et dans la ville appelée Narbonne, ou à l'embouchure du Rhône (41), ce qui exclut de nouveau tout emprunt

(35) R. ÉTIENNE, *Histoire de Bordeaux*, p. 16. Sur la venue des Volques Tectosages en Toulousain, M. LABROUSSE, *Toulouse antique*, Paris, 1968, p. 86-90.

(36) Strabon, IV, 1, 14. Les opinions varient quant à la date de l'organisation augustéenne des Gaules ; on peut penser à 27 av. J.-C. (LASSERRE, *op. cit.*, p. 122, note 5) et à 16-13 av. J.-C. (R. ÉTIENNE, *Histoire de Bordeaux*, p. 20).

(37) Strabon, IV, 2, 1.

(38) Diodore, *Bibliothèque Historique*, V, 22 et 38 ; il a travaillé de 60 à 30 av. J.-C. mais s'inspire d'auteurs antérieurs, dont Posidonios.

(39) R. DION, *A.C.F.*, 63<sup>e</sup> année, 1963-1964, p. 407-410 ; *ibid.*, 68<sup>e</sup> année 1968, p. 503-518 ; et *Transport de l'étain des îles Britanniques à Marseille à travers la Gaule préromaine*, dans *Actes du 93<sup>e</sup> Congrès national des sociétés savantes, Tours 1968, section d'Archéologie*, Paris, 1970, p. 423-438, 1 fig.

(40) Il n'est plus nécessaire de rechercher le site de *Corbilo* sur la rive droite de la Loire (J. HIERNARD, *Poitou et Vendée*, p. 55), ni même à l'embouchure de ce fleuve (Strabon écrit seulement : « sur ce fleuve existait autrefois une place commerciale du nom de *Corbilo* »). On lira les pages consacrées à ce sujet par M. CLAVEL-LÉVÊQUE, *Marseille grecque, la dynamique d'un impérialisme marchand*, Marseille, 1977.

(41) Diodore écrit successivement que « pour finir, ils (les marchands) traversent à pied (πεζῆ) la Gaule en trente jours, transportant leur charge à dos de cheval (ἐπι τῶν ἵππων) jusqu'à l'embouchure du Rhône » (V, 22) et que « à travers les terres celtiques (δία τῆς μεσογαίου κελτικῆς) des marchands apportent l'étain à dos de cheval (ἐφ' ἵππων) chez les Massaliotes et dans la ville nommée Narbonne » (V, 38). On lira avec profit sur ces passages J. CARCO-

de la route fluviale de la Garonne. Je ne suivrai pas Roger Dion lorsqu'il fait longer aux caravanes d'étain le cours du fleuve. L'isthme gaulois ne se franchissait pas nécessairement en son point le plus étroit, la traversée pouvait aussi s'effectuer de *Corbilo* à Narbonne par le seuil du Poitou et la bordure sud-occidentale du Plateau Central. On ne rejoignait la Garonne qu'à Vieille-Toulouse dont le rôle commercial immense ne saurait être méconnu, avant de se diriger vers Narbonne et la Massaliotide (42). Plus encore que les inconvénients de la navigation sur le fleuve, attestés dès l'Antiquité (43), c'est le caractère frontalier de la Garonne, entre Celtes et Aquitains, qui me semble rendre plausible, à l'époque de l'indépendance, ce cheminement (44).

PRINO, *Promenades historiques au pays de la dame de Vix*, Paris, 1957, p. 35 et suiv., qui cependant les rapporte à un itinéraire fle de Wight-Seine-Saône-Rhône, alors qu'il faut plutôt penser, avec R. DION, à une route Cornouailles-Armorique « isthme gaulois », *Iclis* ne pouvant être identifié à Wight.

(42) L'ordre proposé par Diodore (V, 38) est en fait « la Massaliotide et Narbonne », ce qui pourrait faire penser à une route par Cahors et le Larzac, bifurquant ensuite en Languedoc, à moins que Narbonne ne soit un ajout de Diodore à une phrase empruntée à un prédécesseur. L'importance et l'ancienneté de l'axe Toulouse-Narbonne est cependant bien attestée par Polybe (*in* Strabon, IV, 2, 1).

(43) Pomponius Mela, III, 2, 21 (*vix navigabilis*): « La Garonne, qui descend du mont Pyréné, est guéable et peu propre à la navigation dans une partie de son cours, à moins qu'elle ne soit grossie par les pluies d'hiver ou par la fonte des neiges. Mais, près de l'Océan, lorsqu'après avoir reçu dans son lit la marée montante, elle roule ensuite ses eaux avec la marée descendante, on la voit se grossir et s'élargir de plus en plus à mesure qu'elle approche de la mer, de sorte qu'à son embouchure on la prendrait pour un vaste détroit : non seulement alors elle porte des bâtiments considérables, mais, comme la mer orageuse, elle leur fait éprouver d'horribles tourmentes, surtout quand il arrive que le vent souffle dans une direction contraire à la sienne » (trad. L. BONNARD, *La navigation intérieure de la Gaule à l'époque gallo-romaine*, Paris, 1913, p. 79-80). Sur ces difficultés, pour une autre époque mais avec des renvois à l'Antiquité, J. BERNARD, *Navires et gens de mer à Bordeaux (vers 1400-vers 1550)*, Paris, 1968, t. I, p. 17-21 et t. II, p. 459-464. On ne manquera pas de souligner que la Garonne était le seul grand fleuve gaulois à ne pas posséder de collège de nautes dans l'Antiquité ; il faudra attendre la deuxième moitié du xv<sup>e</sup> siècle pour voir apparaître une « communauté des marchands fréquentant les rivières de Garonne, Gironde etc. ».

(44) L'ensemble aquitain est décrit, tant par César (*B.G.*, I, 1, 1 ; 1, 2 ; 1, 7 ; III, 11, 3 ; 20, 1 ; 21, 1 ; 21, 3 ; 23, 3 etc.) que surtout par Strabon (IV, 2, 1) comme un *koinon* de peuples non celtiques, plutôt apparentés par la langue, les usages et les alliances aux peuples de la péninsule ibérique. Leur frontière nord

La séparation des Vivisques et des *Cubi* paraît donc devoir être située entre la guerre des Gaules et l'époque augustéenne, sans doute plus vraisemblablement dans l'immédiat après-guerre <sup>(45)</sup> : les opérations militaires ont suffisamment bouleversé le pays biturige <sup>(46)</sup> pour entraîner le départ de ce qui devait être un *pagus* de ce puissant peuple vers le sud-ouest, en direction d'une région somme toute périphérique du monde celtique, d'une zone-tampon, d'une sorte de marche fluctuante et « à prendre », comme le prouvent à l'envi les entreprises anciennes des Cimbres, Teutons et Tigurins <sup>(47)</sup> et les plus récents projets des Helvètes <sup>(48)</sup>. C'est d'ailleurs — coïnci-

s'est stabilisée sur la Garonne qui semble avoir été l'objet de disputes — ou d'accords — entre Celtes et Aquitains comme le prouve l'aspect tourmenté de son tracé à l'époque romaine, les Nitiobroges d'Agen possédant une enclave au sud, les Vasates de Bazas atteignant au nord la Dordogne (R. ÉTIENNE, *Bordeaux antique*, p. 74 et carte p. 63). Le nom même de la Gironde désignait peut-être, bien plus que la frontière entre Bituriges Vivisques et Santons, celle qui séparait les deux mondes celtique et aquitain.

(45) A. HOLDER, *op. cit.*, III, col. 418, faisait venir les Bituriges Vivisques sur la Garonne « nicht lange vor Caesars Zeit ». Ils auraient reçu une partie du pays aquitain après la défaite des *Tarbelli* par Messalla en 28. Cette date me paraît un peu tardive, mais l'implantation a pu se faire en plusieurs étapes.

(46) Nous n'insisterons pas sur ces événements, bien connus (*B.G.*, VII, 11, 9 ; 12, 2 ; 13, 3 ; 15, 1 ; 15, 4 ; 28, 6 puis VIII, 3, 3 ; 3, 5 ; 4, 2 etc.).

(47) En dernier lieu : E. DEMOUGEOT, *L'invasion des Cimbres-Teutons-Ambrons et les Romains*, dans *Latomus*, XXXVII, 1978, p. 926, cf. p. 912. Même si le trésor de Tayac n'est plus à mettre en relation avec cette invasion (cf. H. J. KELLNER cité *supra*, note 4), on ne peut s'empêcher de rester rêveur devant celui de Courcoury (D. NONY, *À propos du trésor de monnaies celtiques du type « arc-en-ciel » de Courcoury (Charente-Maritime)*, dans *B.S.F.N.*, 32<sup>e</sup> année, mars 1977, p. 169-172, figs.) et la pièce isolée trouvée à Mouliets-et-Villemartin (Gironde) attribuée aux *Boii* du Danube (J.-P. MOHEN, *La présence celtique de La Tène dans le sud-ouest de l'Europe : indices archéologiques*, dans *Les mouvements celtiques du V<sup>e</sup> au I<sup>er</sup> siècle avant notre ère*, Paris, 1979, p. 44 et fig. 10, p. 43).

(48) Sur les Helvètes et leur projet de s'installer « en Saintonge » : L. MAURIN, *op. cit.*, p. 42-47, qui ne croit pas à un accord entre eux et les Santons, tandis que R. DION (*A.C.F.*, 63, 1963, p. 389-398) pense que les Helvètes ont entrepris leur migration en accord et presque à l'initiative de ces derniers. Ce seraient également les Santons qui, selon Dion (p. 397), auraient installé à l'embouchure de la Garonne les Bituriges Vivisques, à l'époque de La Tène II (cf. déjà C. JULIAN, *Inscriptions*, II, p. 537 : « les Santons tenaient peut-être les Bituriges Vivisques dans leur dépendance » et A. LONGNON, *Atlas historique de la France*, texte explicatif, Paris, 1907, p. 6, pour qui les Bituriges Vivisques font partie des Santons). Nous pensons que R. Dion est plus près de la réalité que L. Mau-

dence ou preuve à l'appui de notre hypothèse? — précisément après la prise et le sac d'*Avaricum* par les Romains et la fuite en Arvernie de ses défenseurs bituriges, en 52 av. J.-C., qu'apparaît en renfort « Teutomatos, fils d'Ollovico et roi des Nitiobroges, dont le père avait reçu du Sénat le titre d'ami, à la tête d'une forte troupe de cavaliers de sa nation et des mercenaires qu'il avait recrutés en Aquitaine » (49). Ces Nitiobroges installés — depuis quand? — en Agenais allaient désormais être les voisins des Vivisques et peut-être ces tragiques événements furent-ils l'occasion des premiers contacts entre ces derniers et les peuples déjà présents dans le sud-ouest (50).

Ce qui précède n'implique pas nécessairement que le Bordelais ait été avant l'arrivée des Vivisques vide de Celtes ou de celtophones. Figuraient peut-être au nombre de ceux-ci les *Medulli* du Médoc

rin, sans le suivre sur tous les points de son raisonnement. Nous n'acceptons pas, en particulier, la date (La Tène II), ni le rôle totalement directeur des Santons, mais nous remarquerons que, s'agissant des Helvètes, leur but est évoqué par César sous la forme *iter in Santonum fines facere* (*B.G.*, I, 10, 1), ce qui ne signifie pas nécessairement « gagner le territoire des Santons », mais peut aussi vouloir dire « se rendre aux frontières des Santons ». Cette traduction rend d'ailleurs mieux compte de ce qui suit : *qui non longe a Tolosalium finibus absunt*. C. JULIAN (*Histoire*, t. III, 1909, p. 195) écrivait déjà que les Helvètes visaient peut-être « le Bordelais où ne s'était pas formé de grande nation » (note 1). Sur l'acception de *fines* chez César, cf. encore le cas des *Boii*, installés en 58 par les Éduens *in finibus suis* (*B.G.*, I, 28, 5). Ces Boïens auraient, selon tous les auteurs, peuplé le Sancerrois, à l'ouest de la Loire, mais il est dit *in B.G.*, VII, 5, 4, que la Loire sépare Bituriges et Éduens.

(49) *B.G.*, VII, 31, 5 : *Interim Teutomatus, Olloviconis filius, rex Nitiobrogum, cuius paler ab senatu nostro amicus erat appellatus, cum magno equitum suorum numero et quos ex Aquitania conduxerat ad eum peruenit*.

(50) Les présence des Bituriges en Arvernie au moment de la guerre des Gaules est peut-être illustrée par la découverte de deux coins de revers des séries CAM et « sword and pentagram type », toutes deux bituriges, au Puy de Corent (Puy-de-Dôme), non loin de Gergovie (D. NASH, *op. cit.*, p. 211 et 213). Sur les Nitiobroges/-briges, E. LINCKENHELD, s.v° Nitiobriges, *R.E.*, XVII<sup>1</sup>, 1936, col. 770-773. La date de leur installation en Agenais est difficile à fixer, mais leur migration antérieure est peut-être à mettre en relation avec le torque trouvé à Mailly-le-Camp (Aube), qui porte des graffiti grecs mentionnant des *nitiobrogeis* (R. JOFFROY, *Le torque de Mailly-le-Camp (Aube)*, dans *Monuments Piot*, LVI, 1969, p. 45-59, 5 pls., 15 figs. et M. LEJEUNE, *Les graffiti gallo-grecs du torque de Mailly-le-Camp*, *ibid.*, p. 60-76, 2 figs. et 2 dépl. h.-t., qui relève des aquitanismes parmi les graffiti). Le bijou est daté par R. JOFFROY de La Tène III, soit du milieu du 1<sup>er</sup> s. avant J.-C.

au même titre que les *Boii* du bassin d'Arcachon, apparemment issus de vagues plus anciennes et intégrés depuis plus ou moins longtemps à l'ensemble aquitain<sup>(51)</sup>. Cela n'implique pas non plus que *Burdigala*, au nom peut être pré-celtique<sup>(52)</sup>, n'ait pas déjà été un village indigène, mais je crois que la fortune et le développement de l'estuaire girondin et du site de Bordeaux ne commencèrent qu'après l'arrivée des Bituriges Vivisques dans la deuxième moitié du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C., sur le plan politique lors de la fusion en une même province par Auguste de la vieille Aquitaine sud-garonnique avec le cœur de la Celtique<sup>(53)</sup>, sur le plan économique avec la création du vignoble bordelais et la commercialisation de ses produits à partir du haut-Empire<sup>(54)</sup>.

\*  
\* \*

(51) Je suis volontiers R. ÉTIENNE lorsqu'il évoque (*Bordeaux antique*, p. 59-64) une première vague de celtophones arrivés au milieu du 6<sup>e</sup> s. av. J.-C., composée d'Hallstattiens vite aquitanisés, parmi lesquels figuraient les *Boii-Boiates*, les *Vasates* peut-être et les *Belendi* (?). Leur trace toponymique consisterait dans les noms en *-os* nombreux autour du bassin d'Arcachon, dans la vallée de l'Eyre et surtout en Bazadais. A propos des Vasates et de la confédération qu'ils formaient avec les Boiates, il faut lire les belles pages de L. MAURIN, *Les Basaboiates*, dans *Actes du XXII<sup>e</sup> Congrès de la Fédération Historique du Sud-Ouest, Langon 1970*, Périgueux, p. 1-15 [= *Cahiers du Bazadais*, XI, 20-21, 1971, p. 1-15].

(52) C. JULLIAN (*Inscriptions*, II, p. 524-525) rapproche le nom *Burdigala* de racines ibériques ; R. ÉTIENNE (*Bordeaux antique*, p. 73) préfère avouer son ignorance, mais écrit : « même si *Burdigala* est un toponyme antérieur à l'arrivée des Bituriges Vivisques, ce sont eux qui lui ont donné ses lettres de noblesse et ils sont bien Celtes », ce à quoi je souscris volontiers.

(53) Sur la date de cet événement, cf. *supra*, note 36. C. JULLIAN notait (*Histoire*, t. II, 1914, p. 502) : « Bordeaux et Nantes ne grandiront que lorsqu'une domination souveraine protégera les routes et garantira la mer ».

(54) Strabon affirme (II, 1, 16) que la vigne ne pousse pas en Gaule océanique. L'adaptation de la vigne au Bordelais, sous la forme de la *biturica*, est datée par R. ÉTIENNE du règne de Claude, époque de la conquête de la Bretagne (*Bordeaux antique*, p. 92-108). Il est intéressant de constater que le Berry pré-romain a reçu de notables quantités d'amphores républicaines en provenance de Vieille-Toulouse sans doute, qui faisait office de relais en direction de la Gaule centrale (cf. par exemple E. HUGONIOR et J. GOURVEST, *L'oppidum de Mediolanum-Châteaumeillant (Cher), campagnes de fouilles 1956-1960*, dans *Ogam*, XIII, 1961, p. 193-204, pl. XXXIX-LXIII ; D. NASH, *op. cit.*, I, p. 182-184).

Avant de clore ce dossier, il nous reste à élucider un passage célèbre de Strabon où sont résumés en ces mots les rapports des Bituriges Vivisques et des peuples aquitains d'entre Garonne et Pyrénées<sup>(55)</sup> : *ὁ συντελεῖ [τὸ τῶν βιτουρῶν ἔθνος] αὐτοῖς* [c'est à dire *τοῖς Ἀκουιτανοῖς*]. On gardera bien à l'esprit que Strabon, comme César, a toujours souligné l'originalité de l'ensemble aquitain à l'intérieur de la Gaule. On peut traduire la phrase précédente de deux manières, selon qu'on la situe à l'époque de l'indépendance ou sous la domination romaine. Robert Étienne a naguère proposé : « Ils (les Bituriges) ne leur paient pas tribut (aux Aquitains) », et il a interprété ces mots comme la preuve de l'existence d'un *foedus aequum* entre les deux parties, lors de l'installation des Vivisques autour de la Gironde en vue de l'exploitation de la route de l'isthme au III<sup>e</sup> s. av. J.-C. (56). Il faut comprendre que les Vivisques sont arrivés en accord avec la « confédération » aquitaine, mais qu'ils n'en ont jamais fait partie. Une autre lecture, déjà proposée par Desjardins (57), incite à traduire la phrase incriminée par : « Ils (les Bituriges) ne paient pas l'impôt en même temps qu'eux (les Aquitains) », c'est-à-dire qu'ils appartiennent à une autre circonscription fiscale romaine que les Aquitains sud-garonniques, acception qui ne peut, bien entendu, s'admettre qu'après la conquête. La dernière traduction, écartée par les partisans de la datation haute, me semble d'autant plus pouvoir être retenue que Strabon utilise dans son ouvrage deux constructions distinctes du verbe *συντελεῖν* : celle qui figure dans la citation précédente, problématique, et une construction avec *εἰς* et l'accusatif dans un passage limpide où les vingt-quatre *κῶμαι* (bourgs) des Volques Arécomiques sont dites *συντελοῦσαι εἰς αὐτήν* par rapport à la capitale, Nîmes (*Νέμανσον*), c'est à dire « payer contribution à cette ville » (58). Si Strabon, à propos des Vivisques,

(55) Strabon, IV, 2, 1.

(56) R. ÉTIENNE, *Strabon (IV, 2, 1) et la fondation de Burdigala*, dans *Mélanges Seston*, Paris, 1974, p. 167-174.

(57) Et par C. JULLIAN, *Inscriptions*, II, p. 540-541 qui traduit : « Bordeaux ne contribue pas avec les Aquitains, c'est-à-dire, je pense, ne paye pas de contributions avec eux, ne dépend pas du même cens, n'est pas soumis au même régime financier ». E. DESJARDINS, *Géographie de la Gaule romaine*, II, Paris, 1878, p. 359. *Sic* également O. HIRSCHFELD, *Kleine Schriften*, p. 218 et note 4 et P. GOESSLER, *R.E.*, 2. Reihe, IX<sup>1</sup>, 1961, col. 501.

(58) Strabon, IV, 1, 12 : « En effet elle [Nîmes] tient sous sa sujétion vingt-quatre bourgs de même appartenance ethnique qu'elle-même... Ces bourgs



avait voulu parler d'un tribut payé aux Aquitains, il aurait dû, en bonne logique, écrire *οὐ συντελεῖ εἰς αὐτούς*. La seconde traduction me semble donc probable, bien qu'elle se heurte à une difficulté. On ne connaît en fait de circonscriptions fiscales en Gaule que, sous le règne de Tibère, la procuratèle d'Aquitaine et de Narbonnaise, puis, définitivement, celle d'Aquitaine et de Lyonnaise (59). Rien donc qui permette de séparer Aquitains sud-garonniques et Vivisques à une époque où l'Aquitaine est la province augustéenne, la « grande » Aquitaine. Mais au moment où écrit Strabon, ou peu avant, dans cette période de transition qui s'étend de la guerre des Gaules à l'organisation définitive en provinces par Auguste (60), on peut fort bien imaginer que l'Aquitaine primitive ait gardé sur le plan fiscal un statut particulier la rattachant par exemple à la Narbonnaise tandis que l'Entre-Loire-et-Garonne (Bordeaux y compris) payait l'impôt avec la Lyonnaise (61). Ce texte serait alors la preuve des hésitations du pouvoir romain dans le domaine fiscal, qui s'ajouteraient aux hésitations suspectées en d'autres domaines (62).

\*  
\* \*

forment avec elle une confédération « (trad. LASSERRE) ou plutôt, de manière plus littérale et exacte, « ces bourgs lui paient contribution » (trad. ÉTIENNE, *art. cit.*, p. 169).

(59) R. ÉTIENNE, *Bordeaux antique*, p. 121 : sous Tibère, Narbonnaise et Aquitaine et, dès avant 88, Lyonnaise et Aquitaine ; la documentation est rassemblée par cet auteur, *op. cit.*, p. 325-331.

(60) E. WIGHTMAN, *La Gaule chevelue entre César et Auguste*, dans *Cahiers numismatiques*, XI, 1974, p. 9-18. Cet auteur a souligné les fluctuations de la politique romaine en Gaule pendant cette période capitale et méconnue. Notons qu'en 39-37 av. J.-C., Agrippa, gouverneur de Gaule Transalpine, bat des *Aquilani*. S'agit-il des Aquitains sud-garonniques ou bien la grande Aquitaine existe-t-elle déjà ?

(61) L'Entre-Loire-et-Garonne, soit l'Aquitaine celtique, forme une circonscription à part dans *C.I.L.*, XIII, 1808, pour le recrutement de troupes par un *dilector per Aquitanicæ XI populos*, texte minimisé, peut-être à tort, par L. MAURIN, *art. cit.*, p. 10, note 38.

(62) C'est toute la question de la genèse de la province de Novempopulanie posée par l'inscription non datée d'Hasparren. Sur le plan religieux, L. MAURIN a bien montré, dans l'article précité et dans sa thèse, que l'Aquitaine césarienne, constituée à partir d'Auguste de neuf cités au lieu de la multitude antérieure, ne participait pas au culte impérial de Lyon, mais avait son propre sanctuaire à Saint-Bertrand-de-Comminges (*Saintes antique*, p. 200).

J'ai conscience, en écrivant ce qui précède, de mettre radicalement en cause la vision admise depuis presque un siècle d'une présence laténienne précoce à l'estuaire de la Garonne. Mais je suis persuadé, conforté en cela par les tout récents travaux de Jean-Pierre Mohen (63), que la conception monolithique d'une celtisation rapide du territoire gaulois doit être fortement nuancée, en particulier pour tout le sud-ouest, zone périphérique du monde celtique. Si les Celtes étaient sans doute bien présents dès le III<sup>e</sup> siècle à Toulouse, ils ne semblent s'être rendus maîtres du cours de la Garonne que lentement et jamais complètement, comme l'indiquent et la circulation des monnaies « à la croix » (64) et l'enclave vasate

(63) J.-P. MOHEN, *art. cit. supra*, note 47 et *L'Âge du Fer en Aquitaine du VIII<sup>e</sup> au III<sup>e</sup> s. av. J.-C.*, Paris, 1980 (M.S.P.F., t. 14), en particulier la conclusion, p. 217-220, intitulée « le second Âge du Fer : Aquitains et Celtes », où est bien dégagée la permanence du milieu aquitain face à la faiblesse des influences celtiques : « Ce n'est qu'au III<sup>e</sup> siècle avant notre ère que la présence celtique se précise... manifestation d'un faciès celtique périphérique comme il y a un faciès breton, un faciès britannique ou encore un faciès celtibérique ». La thèse de MOHEN s'arrête malheureusement au III<sup>e</sup> siècle et cette césure me semble partir du présumé classique concernant les « invasions » celtiques déjà exprimé dans les travaux de R. ÉTIENNE et M. LABROUSSE. En écartant le mot « invasion », critiqué à juste titre par MOHEN, on peut dire que la celtisation du sud-ouest à partir des bases laténiennes a dû s'effectuer à des dates variables selon les régions, Toulousain, Quercy, Rouergue, Agenais, Périgord, Saintonge et Bordelais, entre le milieu du III<sup>e</sup> siècle et la conquête romaine. Les archéologues doivent d'ailleurs pour l'apprécier ne jamais oublier les sources écrites, car un mobilier de style laténien ne signifie pas nécessairement la présence de contingents celtiques.

(64) Cf. *supra*, n. 44. Sans entrer dans le détail des différentes hypothèses en cours sur la chronologie des monnaies « à la croix », et en nous bornant à envisager leur aire géographique de circulation, nous constatons que, de manière globale, elles se rencontrent rarement au sud de la Garonne, mais circulent de préférence dans une zone limitée par le plateau central et la Garonne, du Périgord au Toulousain. Mais si on étudie plus attentivement les cartes de répartition le long du fleuve, on s'aperçoit qu'elles abondent chez les Volques Tectosages et les Nitobroges, qu'elles sont pratiquement absentes du territoire vasate et de la région de Bordeaux, et se retrouvent en Médoc. Les autres découvertes sud-garonniques doivent être re-situées dans des régions où avaient cours des espèces fort différentes et bien caractérisées, attribuées aux Élusates et aux Sotiates. On a donc l'impression que les monnaies « à la croix » constituaient des monnayages celtiques, et leur absence du Bordelais apporte à notre hypothèse un argument nouveau, quelle que soit la date qu'on leur assigne (cf. les cartes de répartition de L. MAXE-WERLY, *De la classification des monnaies gauloises*, dans *Bulletin Scientifique, Historique et Archéologiques de la Corrèze*,

de la rive droite <sup>(65)</sup>. Les centres de gravité successifs du monde celtique de la Tène commencent à être mieux connus, du v<sup>e</sup> au II<sup>e</sup> siècle, de la Champagne-Bourgogne à l'Auvergne, en passant par le Berry. Ils témoignent d'une lente progression du nord-est en direction du sud et du sud-ouest. Sans doute assistons-nous, grâce à la monnaie que nous venons d'étudier, à l'une des dernières étapes de ce mouvement, contemporaine de la guerre des Gaules, avant que les Romains ne figent pour toujours la géographie politique de cette région.

VII, 1885, p. 479-493 ; G. FABRE, *Les civilisations protohistoriques de l'Aquitaine*, Paris, 1952, p. 152-153 ; G. SAVES, *Les monnaies gauloises « à la croix » et assimilées du sud-ouest de la Gaule*, Toulouse, 1976, p. 106-107).

(65) Sur les Vasates, cf. *supra*, notes 44 et 51.

#### Liste des illustrations pl. XIII

1. BN 4114 (cliché BN, x 2).
2. BN 4116 (cliché BN, x 2).
3. Musée de Lyon (clichés Musée de Lyon, communiqués par le Dr. J.-B. Colbert de Beaulieu, x 2,5).
4. Un des exemplaires du trésor de Cheverny (d'après RN, 1836, pl. VIII, 12, x 1).



1



2



3



4